



Règlement de la course des Kaesnappers du samedi 17 septembre 2022

1. Organisateur

Association Saint-Louis Running Club
27, rue des Acacias - 68300 Saint-Louis
Association de droit local : SIRET 492 382 221 00017
Club FFA : Saint-Louis RC (ALS) - n° 068029
Site internet : www.sl-running.org - Facebook : slrunning

Présidente : Julia PESIN-GOETSCHY – Courriel : julia_goetschy@yahoo.fr - Téléphone : 06 12 30 19 92
Correspondant : Fabrice HUBSCHWERLIN - Courriel : correspondant@sl-running.org - Téléphone : 03 69 44 42 50

2. Lieu, date et nature des courses

23^{ème} édition de la course des Kaesnappers dans le cadre de la fête des Kaesnappers à Hégenheim, le samedi 17 septembre 2022.

La course nature de 11 km (environ 60m D+) est chronométrée et ouverte aux femmes et aux hommes licenciés ou non, né(e)s en 2007 et avant.

Programme des courses			
Horaires	Courses mixtes	Coueurs né(e) en	Distance
16 h 00	Baby Athlé	2017 et après	250 m
16 h 15	École d'Athlétisme	2014 à 2016	600 m
16 h 30	Poussins	2012 à 2013	1200 m
16 h 45	Benjamins	2010 à 2011	1800 m
16 h 45	Minimes	2008 à 2009	1800 m
17 h 00	11 km - Challenge Georges Salmon	2007 et avant	11 km

3. Conditions de participation

La participation à la manifestation est conditionnée à :

3.1. Catégorie d'âge :

Pour participer à la course de 11km, les coueurs doivent être au minimum de la catégorie :

Les catégories d'âge FFA		
Catégorie	Code	Année de naissance
Master	VE	1988 et avant
Seniors	SE	1989 à 2000
Espoirs	ES	2001 à 2003
Juniors	JU	2004 et 2005
Cadets	CA	2006 et 2007

3.2. Certificat médical :

3.2.1. Course nature de 11 km - Challenge Georges Salmon

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- Soit d'une **licence** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running, délivrée par la **FFA**, en cours de validité à la date de la manifestation,
- Soit d'une **licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une **fédération uniquement agréée** (liste disponible sur https://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/200706_tableau_115_federations.pdf), sur laquelle



doit apparaître, par tous moyens, la **non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**,

- Soit d'une **licence compétition délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FFTri**, en cours de validité à la date de la manifestation,
- Soit d'une **licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL**, en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire,
- Soit d'un **certificat médical ou de sa copie de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an** à la date de la compétition.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue).

La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucun dossard ne sera délivré si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical (par sa présentation directe ou celle d'une licence).

3.3. Droit d'inscription :

3.3.1. Course nature de 11 km - Challenge Georges Salmon

Le droit d'inscription est de 12€.

La date limite d'inscription par courrier ou sur Internet est le jeudi 15 septembre 2022 minuit.

Les inscriptions sur place se feront dans l'entrée de la salle des fêtes à partir de 14h00 et jusqu'à 30 minutes avant le départ, moyennant un supplément de 2€.

3.4. Rétraction et annulation de course

Conformément aux usages unanimement admis et reconnus, relatifs aux inscriptions à des épreuves sportives ou à une animation pédestre, en cas d'annulation d'une épreuve, d'une animation, ou dans le cas où la personne inscrite ne participe pas à l'épreuve à laquelle elle s'est inscrite, les paiements seront conservés par l'organisateur et ne pourront donner lieu à aucun remboursement, ni à une quelconque revendication de la part des sportifs inscrits à l'encontre de l'organisateur. Cette clause est valable quelles que soient les raisons de l'annulation ou de la non-participation.

3.1. Annulation de course

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle, d'alerte orange ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

3.2. Clôture des inscriptions

La clôture des inscriptions est fixée à 30 minutes avant le départ des courses.

3.3. Athlètes handisports

Les parcours des courses jeunes et de la course de 11 km ne permettent pas l'accueil des coureurs handicapés.

3.4. Mineurs

Ils devront être inscrits par une personne ayant expressément l'autorité légale de procéder à l'inscription.

3.5. Dossard

Le coureur doit porter visiblement et pendant la totalité de la course, le dossard fourni par l'organisation.

3.1. Cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être



disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

4. Assurances

4.1. Responsabilité civile

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police assurance n°7280347804 souscrite auprès de AXA FRANCE IARD.

4.2. Assurance dommages corporels

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

5. Règles sportives

5.1. Aide aux concurrents

Toute aide extérieure, y-compris ravitaillement hors-zone, est interdite. Le port des bâtons n'est pas autorisé.

5.2. Limites horaires

Le temps maximum alloué pour la course de 11 km - Challenge Georges Salmon est de 1h 30min. Passé ce délai, les concurrents seront considérés comme hors-course, et seront sous leur seule responsabilité.

6. Classements et récompenses

6.1. Classements

Un classement sera établi pour la course de 11 km - Challenge Georges Salmon.
Une liste des participants aux courses des jeunes sera affichée.

6.2. Récompenses Course nature de 11 km - Challenge Georges Salmon

À partir de 18h30, remises des prix aux 3 premiers F et M scratch.

6.3. Publication des résultats

Les résultats seront publiés sur SPORKRONO et sur le site du Saint-Louis Running Club (www.sl-running.org).
Les résultats seront aussi communiqués à la presse locale (DNA, L'Alsace) qui pourra en publier des extraits sur ces médias.
Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ce site en cas de motif légitime.

7. Ravitaillements

7.1.1. Course nature de 11 km - Challenge Georges Salmon

Un poste de ravitaillement se trouve à mi-parcours dans la boucle et un à l'arrivée.

8. Sécurité et soins

8.1. Voies utilisées

Des jalonneurs avec gilet à haute visibilité et drapeau seront présent sur les parcours aux intersections importantes jusqu'au passage du vélo balai. La course se déroule en partie sur des voies ouvertes à la circulation où les concurrents devront



impérativement emprunter le côté droit de la chaussée. L'autre partie se situe sur des chemins en milieu naturel (chemins agricoles et parcours sportif)

8.2. Sécurité des concurrents

La sécurité est assurée par la Protection Civile du Haut-Rhin, antenne de Bartenheim.

8.3. Entraide entre concurrents

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.

9. Protection de l'environnement

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet et situés autour des postes de ravitaillement entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

10. Acceptation du présent règlement

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.

11. Complément d'informations

11.1. Abréviations utilisées

ALS : Alsace - FFA: Fédération Française d'athlétisme - FFCO : Fédération Française de Course d'Orientation
FFPM : Fédération Française de Pentathlon Moderne - FFTri : Fédération Française de Triathlon
IAAF : International Association of Athletics Federations - UNSS : Union nationale du sport scolaire
UGSEL : Union générale sportive de l'enseignement libre

11.2. Protocole sanitaire

L'organisation de la course et les participants s'engagent à appliquer le protocole sanitaire en vigueur le jour de la course.

11.3. Divers

Dans le présent document, les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique ; ils ont à la fois valeur d'une personne féminine, masculine et non-binaire.